



STOP AU FEMINICIDE AU CAMEROUN

L'HEDECS ET LE GROUPE DE TRAVAIL « FEMMES POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES » S'EXPRIMENT SUR LA HAUSSE DES FÉMINICIDES AU CAMEROUN, LE 15 SEPTEMBRE 2026

VIOLENCE DE GENRE: LE DOSSIER CONTRE LE FÉMICIDE AU CAMEROUN PROMOTION, PROTECTION ET ACCÈS À LA JUSTICE

Le FÉMICIDE est le meurtre intentionnel de femmes et de filles en raison de leur genre.

Au Cameroun, il n'existe aucun article de loi spécifique traitant juridiquement du FÉMICIDE.

Toutefois, la loi n° 96/06 du 18 Janvier 1996, qui a modifié la Constitution du 2 juin 1972, stipule:

Nous, peuple du Cameroun,

- Toutes les personnes ont des droits et des devoirs égaux. L'État assure à tous ses citoyens les conditions nécessaires à leur épanouissement ;
- La liberté et la sécurité sont garanties à chaque individu, sous réserve du respect des droits d'autrui et des intérêts supérieurs de l'État ;
- La Nation protège et promeut la famille, fondement naturel de la société humaine. Elle protège les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.





Le CODE PÉNAL du Cameroun comporte deux articles traitant du meurtre et du meurtre passible de la peine capitale, ainsi que du FÉMICIDE

Meurtre	275	Quiconque cause la mort d'autrui est passible de sanctions. La mort causée par un FÉMICIDE à l'encontre d'une femme constitue un meurtre. *** Les féminicides sont en hausse au Cameroun.	Prison à vie
Meurtre passible de la peine capitale	276	Quiconque commet un meurtre; - avec préméditation ou - par empoisonnement ou - en vue du trafic d'organes de la victime - dans le cadre de la préparation, de la facilitation ou de la commission d'un crime ou d'un délit, ou pour permettre l'évasion ou assurer l'impunité de l'auteur ou d'un complice dudit crime ou délit, sera puni. *** Il existe également le FÉMINICIDE avec préméditation.	Mort

Malgré cela, les cas de violences basées sur le genre et de violations des droits de l'homme sont en hausse au Cameroun. L'augmentation des violences basées sur le genre et des violations des droits de l'homme aggrave les problèmes de santé mentale, et l'aggravation de ces problèmes de santé mentale alimente à son tour les violences basées sur le genre. Il est vivement recommandé de s'attaquer à ce problème de manière ciblée et urgente. Les violences basées sur le genre et les féminicides sont sous-déclarés et ne font pas l'objet d'un enregistrement systématique. Cependant, les signalements de meurtres ou d'assassinats de femmes et de filles (féminicides) sur les réseaux sociaux sont en hausse : 50 cas ont été signalés en 2023, 67 en 2024, 77 en 2025 et, depuis Janvier 2026, on en compte 66 à ce jour, dont 8 signalés en l'espace d'une semaine.

Malgré ces défis, la lutte contre la violence sexiste et les violations des droits de l'homme par le biais de la loi constitue un outil puissant pour faire progresser la protection des droits de l'homme et le développement durable au Cameroun. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une action urgente pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, au féminicide et pour garantir que les responsables de ces crimes répondent de leurs actes.





APPEL À L'ACTION

PROMOTION : Renforcer le pilier « Promotion ». L'information, c'est le pouvoir. Elle aide les personnes à prendre des décisions éclairées. Elle les aide également à s'exprimer, ce qui contribue à réduire la « culture du silence ». Le Cameroun a ajouté un cinquième pilier, intitulé « **PROMOTION** », à son Plan d'action national visant à promouvoir la connaissance et la compréhension de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui repose sur quatre piliers : prévention, protection, participation et relèvement.

La promotion consiste à diffuser des informations, à éduquer et à sensibiliser les différentes parties prenantes, y compris la population, aux cinq piliers que sont **la promotion, la prévention, la protection, la participation et le relèvement**.

FAIRE RESPECTER LES LOIS EXISTANTES : Le viol et le féminicide devraient être considérés comme une urgence nationale. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de responsabilisation plus solides en matière de violences sexistes et de féminicide. La protection des femmes et des filles ainsi que l'accès à la justice sont essentiels pour que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

L'amélioration des cadres juridiques et la mise en cause de la responsabilité des contrevenants contribueront à préserver la dignité et à promouvoir les droits de l'homme. Les actions en justice stratégiques peuvent entraîner des changements législatifs et politiques, faire évoluer les normes sociales et favoriser une plus grande responsabilisation en cas de violations. Les affaires couronnées de succès peuvent créer d'importants précédents et produire un effet dissuasif, encourageant ainsi un meilleur respect des lois existantes. Il convient de prévoir, au sein de la chaîne judiciaire, des dispositions permettant des enquêtes et des audiences rapides dans les affaires de violences sexistes et de féminicides.

COORDINATION ET PARTENARIATS :

Le Ministère de la promotion des femmes et de la Famille, les ministères concernés, la société civile et les partenaires du gouvernement Camerounais devraient s'investir dans le partage d'informations, la sensibilisation, l'éducation et la prise de conscience concernant l'ensemble des aspects de la violence de genre, y compris le FÉMICIDE. Une coordination nationale, appuyée par un soutien et une collaboration internationaux, peut apporter des ressources et une expertise précieuses pour renforcer les efforts menés au niveau local.

